La Chapelle Craonnaise

Le bulletin municipal



SOMMAIRE

3-10 Infos Municipales

- 3 | Mots du Maire
- 4 | Services public
- 4 | Déchèteries
- 4 l Ordures ménagères
- 5 | Salle des fêtes
- 5 | Cartes de pêche
- 6 | Etat civil
- 6 | Assistantes maternelles
- 7 I Défibrillateur cardiaque
- 8 | Projets 2014
- 9 | Elections municipales 2014
- 10 | Aménagement du terrain de loisirs (plan d'eau communal)
- 12 | Carte nationale d'identité

12-21 Infos Diverses

- **12 | ADMR**
- 13 | Service animation jeunesse (communauté de communes)
- 14 | Association "Main tendue"
- 15 | FDGDON (gestion et lutte contre les organismes nuisibles)
- 16 | Clic All'iages
- 17 I Mission locale pour l'emploi
- 18 l Conseils de la gendarmerie nationale
- 20 | Bassin de l'Oudon

21-35 | Vie Associative

- 21 | Familles rurales 'Athée La Chapelle-Craonnaise'
- 22 I Junior association 'entre amis'
- 23 | Moto club les Capello's
- 24 | Club du Bon Accueil
- 26 I A.S. La Chapelle-Craonnaise
- 28 | Autour des Enfants
- 29 I Groupement de défense contre les organismes nuisibles
- 30 | Tennis de Table
- 31 | Comité des fêtes
- 32 | Le Pâtis
- 34 | Lotissement des acacias



Mots du Maire

En ce début 2014, l'équipe municipale et moi-même, nous vous présentons tous nos bons vœux et surtout une bonne santé pour cette nouvelle année.

Concernant l'état civil, la population de notre commune est de 335h, en augmentation vu les chiffres de l'INSEE. Nous avons eu 4 naissances, 4 décès et 3 nouvelles familles ont été accueillies sur le territoire.

Des travaux sont en cours d'achèvement. Il s'agit de l'enfouissement des réseaux allant de la mairie jusqu'à la Minée (route de Cosmes) qui devraient se terminer fin janvier 2014.

Le ravalement de la mairie côté nord et est se termine. Un projet d'aménagement du parc botanique près du plan d'eau devrait voir le jour dès que les conditions météorologiques le permettront.

Dans le cadre du C.C.A.S., un projet de construction pour les associations est à l'étude. Cette salle sera accessible à tous. Les associations pourront exercer différentes activités ou réunions diverses. Le permis de construire est déposé. Les travaux pourraient éventuellement débuter avant l'été. 6 mois de travaux seront nécessaires.

Au mois de mars, il y aura les élections municipales. Je me représenterais avec 2 adjoints et 2 conseillers municipaux pour un nouveau mandat. Si vous nous accordez votre confiance, la future équipe qui sera mise en place s'investira avec autant d'enthousiasme dans les projets à venir et cela grâce à une situation financière saine.

Je remercie tous les membres du Conseil Municipal, du C.C.A.S., le personnel communal, les associations et leurs présidents, le dévouement des bénévoles qui dynamisent la commune et créent un lien social utile lors de leurs actions et de leurs manifestations.

Excellente année à tous.

Gérard LECOT

SERVICES PUBLICS

La Mairie est ouverte :

le lundi de 9 h à 12 h le mardi de 9hà12h et de **14h à 17 h les semaines paires** le jeudi de 14 h à 17 h le vendredi de 9h à 12h

DECHETERIES

Horaires d'ouverture	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Cossé le Vivien	13h30		13h30	13h30	13h30	9h - 12h
02.43.64.31.69	17h30		17h30	17h30	17h30	13h30 - 17h30
Craon	13h30	9h	13h30	13h30	13h30	9h - 12h
02.43.06.08.69	17h30	12h	17h30	17h30	17h30	13h30 - 17h30

ORDURES MENAGERES

Collecte le mercredi

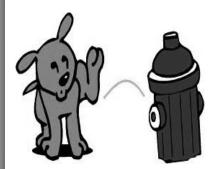
Pour les personnes collectées 1 fois par semaine à domicile (le bourg et le Pâtis), il est formellement interdit d'aller déposer des ordures dans les containers réservés aux maisons isolées et fermes sous peine d'amendes.

Le bac doit être sorti la veille du jour de ramassage, la collecte n'étant pas réalisée à heure fixe.

Assainissement collectif:

il est formellement interdit de jeter les lingettes de bébé dans les toilettes

Nos amies les bêtes



Nous vous rappelons que les trottoirs de notre village et les aires de jeux pour nos enfants ne sont pas des lieux propices à recueillir les déjections de votre animal de compagnie, et que tout propriétaire d'animaux en divagation est passible d'une amende, alors s'il vous plaît un peu de civisme...

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Repas jusqu'à 40 personnes	98.00 €
Repas de 41 à 70 personnes	
Repas de plus de 70 personnes	
Location weekend entier (samedi + dimanche)	
1 er jour tarif ci dessus puis 2 éme jour tarif unique 60.00€ + chauffage 2	25.00€
Vin d'honneur	30.00 €
Chauffage pour un vin d'honneur	12.00 €
Chauffage pour une autre location	
Location pour une association communale chauffage compris	
Location pour une association hors commune (chauffage non compris).	66.00 €
Location sonorisation	20.00 €
Vaisselle cassée ou perdue(l'unité)	1.50 €

Deux locations gratuites par association communale en partant du 1er Janvier de l'année en cours

La salle des fêtes dispose d'un téléphone avec service téléséjour:

Réception d'appels

Le service permet de recevoir des appels de toute provenance, y compris depuis l'étranger, à l'exception des appels payables à l'arrivée « PCV France » et « P.C.V. Internationaux » dont la réception n'est pas autorisée.

N° 02 43 91 76 88

Emission d'appels

- Les communications vers les numéros d'appels gratuits de France Télécom ou d'autres opérateurs :
- Numéros Verts (0 800 XXXXXX)
- SAMU (15) Police (17) Pompiers (18) Numéro d'Urgence Européen (112);
- Numéro d'urgence personnes déficientes auditives (114);
- Samu social (115) SOS Enfants disparus (116000) Enfance maltraitée (119);

Les communications passées par l'intermédiaire de cartes prépayées et postpayées de France Télécom ou d'autres opérateurs de télécommunications.

Nous vous rappelons que chaque utilisateur est responsable du nettoyage et du rangement de la salle. De ce fait le président de chaque association est responsable de la salle ainsi que la cuisine qui doivent être libre de tout matériel avant le lundi 12 h

L'activité de la salle doit être terminée à 2 heures du matin

En cas de non respect de cette consigne, vous vous exposez en cas de bruit (musique trop forte ou klaxon etc...) à un contrôle de la gendarmerie avec risque de verbalisation .

CARTES DE PECHE

Cartes à la journée 1,5 € la gaule

Cartes à l'année à prendre à la Mairie :

20 € la carte pour deux gaules par personne

10 € la carte pour les enfants de moins de 14 ans

(La carte à l'année peut dorénavant être prise par tout le monde ; même les pêcheurs n'habitant pas à la Chapelle-Craonnaise)

Etat - civil 2013

Naissances

LOUIN Lilou le 5 mars 2013 BEUNET Line le 18 juin 2013 BORDEAU Alyssa le 30 juillet 2013 MARCHAIS Tiago le 26 aout 2013

Décès

Germaine BELLAY le 1 février 2013 Philippe NAULET le 25 février 2013 Marcel CHARPENTIER le 30 octobre 2013 Georges COUEFFE le 22 décembre 2013

<u>Mariage</u>

MILARD Franck et Sophie LEMONNIER le 8 juin 2013

Assistantes maternelles

Sonia AUBERT

LA MINEE 53230 LA CHAPELLE CRAONNAISE

Type d'agrément	Tranche	Nombre
À la journée	de 0 à 6 ans	2
À la journée	de 1 à 6 ans	2

Coordonnées:

- Toute la journée au 02 43 68 38 66
- el.passo@orange.fr

Sophie COTTIER

6 LOTISSEMENT DE LA TOUCHE 53230 LA CHAPELLE CRAONNAISE

Type d'agrément	Tranche	Nombre		
À la journée	de 0 à 6 ans	2		
À la journée	de 1 à 6 ans	2		

Coordonnées:

- De 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 20h00 au 02 43 98 92 86
- → sophie.cottier323@orange.fr

http://assistantsmaternels53.fr

La commune se dote d'un défibrillateur

En France, 50 000 cas de mort subite surviennent chaque année, dont 10% sur la voie publique. Le taux de survie après un arrêt cardiaque est aujourd'hui de 2 à 4%, car l'intervention doit être très rapide après l'accident (une minute de perdue, c'est 10% de chances de survie en moins!).

Grâce à l'implantation de défibrillateurs, le taux de survie atteint 20 à 30%.

Face à ce constat et à l'importance des défibrillateurs pour sauver une vie, la municipalité de la Chapelle-Craonnaise a pris la décision d'implanter un défibrillateur automatique ne nécessitant pas de formation particulière des utilisateurs, afin de permettre en cas de besoin, un usage simple, rapide et accessible à tous.

Ce défibrillateur est accessible sur le mur de la mairie, dans la cour de la salle des fêtes.



Les responsables d'associations, le personnel communal et les élus ont bénéficié d'une formation Alerter, Masser, Défibriller, proposé par le centre de secours de Craon, financée par la commune, sur du matériel similaire à celui installé, afin de savoir comment réagir en cas d'arrêt cardiaque.

Cet investissement a été financé en partie par la Fondation CNP Assurances.



Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24.

Le Service d'aide médical urgente (SAMU)	15	Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.
Police Secours	17	Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.
Sapeurs-pompiers	18	Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.
Numéro d'appel d'urgence européen	112	Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.

Le 112 mobile est prioritaire sur tous les autres appels, c'est pourquoi il est normalement possible de l'appeler même lorsque le réseau est saturé. De plus, le 112 est acheminé par le premier réseau disponible dans la zone d'appel, même si vous êtes abonné à un autre opérateur. Le 112 fonctionne obligatoirement avec une carte SIM, même si le téléphone est bloqué par un code. La carte SIM permet de repérer l'origine de l'appel.

Réalisations 2013

Etude pour accessibilité voirie et espace publics (groupée plusieurs communes) : 670 €

Restauration baie et Vitraux Eglise: 23 402 € dont 4 900 € de subvention

Acquisition Débroussailleuse : 653 €

Enfouissement réseaux: 84 000 € (part commune) (non payé sur 2013)

Enduit facades mairie: 11 120 € TTC (non payé sur 2013)

Défibrillateur : 1 785€ HT dont subvention de 850 € par la Fondation CNP assurance

(non encaissée à ce jour)

Formation défibrillateur : 10 x 11 = 110 €

(11 personnes : élus, personnel communal, présidents associations) par le centre de se-

cours de Craon payé par la commune soit

Remplacement d'un poteau incendie au Pâtis : 1 800 € TTC

Guirlandes et Illuminations: 1 600 € TTC

Terrain de foot (clôture): 1500 €

Chantiers 'Argent Poche': $180 \times 5 = 870 \in (\text{ salaires des jeunes})$

Projets 2014

Les travaux en cours seront terminés dont l'aménagement parc loisirs (devis de 11 000 € pour le terrassement)

De nouveaux projets seront mis en place avec le nouveau conseil municipal

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2014

QUI VA-T-ON ÉLIRE LES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014 ?

Vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints. 1 conseiller communautaire sera aussi désigné. Le conseiller communautaire représente votre commune au sein de la communauté de communes de la région de Cossé le Vivien.

Le mode de scrutin ne change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Le maire de la commune sera désigné conseiller communautaire.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus. (carte d'identité ou passeport, même périmés ou permis de conduire ou carte vitale avec photo ou permis de chasser avec photo ...)

Nouveau:

- > Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- > Déclaration de candidature obligatoire
- > Impossibilité de voter pour une personne non candidate

PROJETS

Comme vous le savez, la commune est maintenant propriétaire du terrain se trouvant derrière le restaurant. La municipalité a décidé d'engager une réflexion pour un aménagement global du plan d'eau, du terrain de jeu enfants et du parc. Pour cela, en mai 2012, elle a fait appel au CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).

Un premier projet a été proposé au conseil municipal en octobre 2012. Ce projet ambitieux et de grande qualité n'à toutefois pas été retenu par le conseil municipal. Au fil des modifications du projet, le conseil municipal a retenu une version définitive de l'aménagement du plan d'eau le 30 mai 2013.

Le conseil municipal a ensuite essayé de planifier le projet. Il a été décidé de réaliser des cheminements dans le parc puis d'édifier une halle communale en haut du terrain (dans un second temps).

La consultation de différentes entreprises de terrassement a été réalisée à la fin de l'été 2013.

Dans l'attente des devis, le conseil municipal et le comité des fêtes ont arraché certaines haies bordant le plan d'eau, ce qui a permis d'en modifier la vue et de le rendre plus agréable.

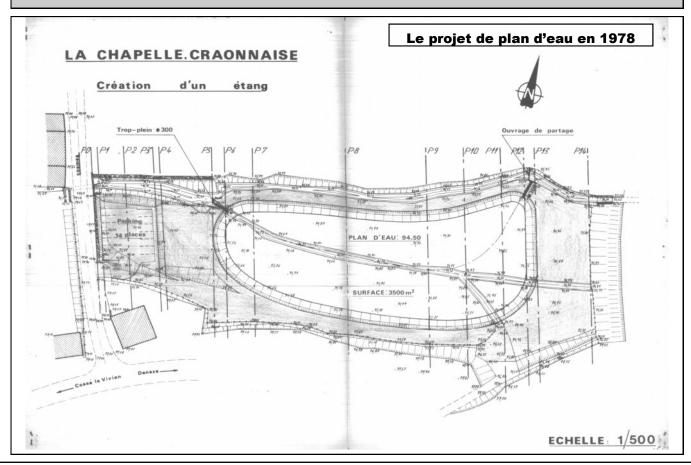
Le début des travaux est programmé en ce début d'année.

Qu'est-ce que le CAUE ?

Un organisme départemental mis en place à l'initiative du Conseil général dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977. Investi d'une mission de service public, le CAUE est présidé par un élu local.

Qui travaille au CAUE?

Une équipe pluridisciplinaire composée d'architectes, de paysagistes, d'urbanistes, de spécialistes de la maîtrise de l'énergie, de chargés de communication, de graphistes, de documentalistes, etc.

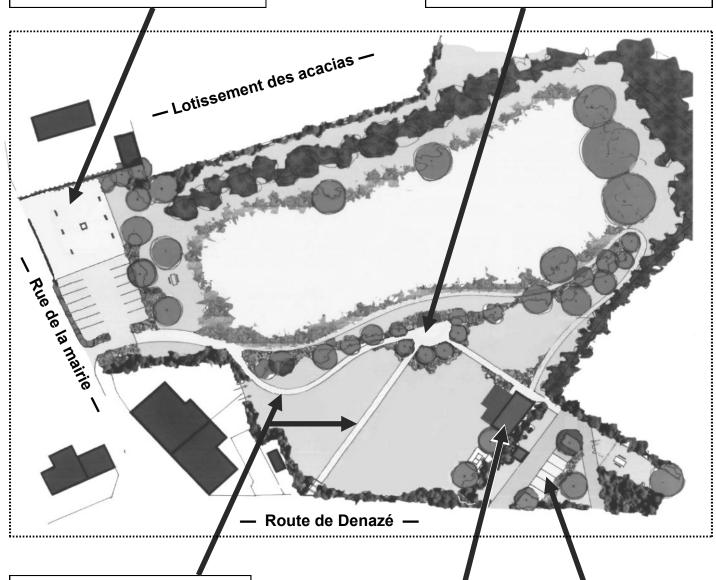


PROJETS

Le projet d'amménagement

Possibilité de square sablé confortant l'espace de jeu actuel

Création d'une rotonde espace de rencontre à l'échelle du parc



Cheminements permettant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Halle communale avec terrasse



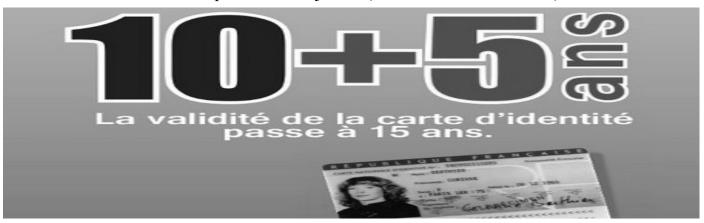
Stationnement de proximité dont une place consacrée aux personnes à mobilité réduite

Carte nationale d'identité

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures (aucune démarche à faire).







Communauté de communes de la Région de Cossé-le-Vivien SERVICE ANIMATION JEUNESSE

Saviez-vous qu'il existe un service jeunesse intercommunal?

Organisé autour d'un projet éducatif territorial précis et doté d'un agrément des services de l'Etat et de la caisse des allocations familiales de la Mayenne, le service développe de nombreuses actions par et pour les jeunes du territoire.

Le Programme d'Animation Jeunesse [PAJ]

Le service propose à chaque période de vacances scolaires, de nombreuses animations en itinérance sur Cossé-le-Vivien et les alentours en direction des 11-17 ans : kayak, pêche, sortie à la mer, mini camps, photographie, tir à l'arc, cirque, activités de plein air et de pleine nature, voile, sortir vélo, light graff', séjours ... Il y en a pour tous les goûts !

La Maison des Jeunes [MDJ]

Tout jeune inscrit au service peut également accéder à la Maison des jeunes. Située au 13, rue St Jacques à Cossé-le-Vivien,

Vous y trouverez:

- Baby-foot, WII, jeux de société...
- Possibilités d'animations : Light Graff', création de petits films, activités manuelles

Accompagnement de projets : Caisses à savon, séjours, organisation d'une soirée... Toutes vos idées sont les bienvenues, parlez-en à l'animatrice !

Horaires d'ouverture hors vacances scolaires : Mardi, Vendredi 17h00-19h00 Mercredi, Samedi 14h00-18h00

+ D'INFOS ? TÉL au 06 42 78 25 79

Organisation d'animations locales en partenariat avec des associations du territoire

Que ce soit avec le festival Les Embuscades ou le festival Les Mouillotins, le service propose à tout jeune de s'y investir en participant à la création de décors, en tenant un stand etc...Voilà une bonne occasion de rencontrer d'autres jeunes et s'impliquer sur son territoire!

Accompagnement et développement de projet de jeunes

« Favoriser l'implication des jeunes dans la vie locale, accéder à la citoyenneté, favoriser l'entraide et la solidarité... » . Le service peut proposer ses services pour mettre en place des projets au sein de votre association, vous donner de l'aide pour améliorer le fonctionnement des instances etc... Sans faire à votre place !

Organisation de mini-camps et de séjours jeunes

Les séjours de vacances sont un bon moyen d'épanouissement et un bon vecteur d'apprentissages. Les jeunes qui participent, pratiquent dans un cadre agréable et sécurisé, des activités de leur choix, partagent des moments avec d'autres jeunes et découvrent la vie en collectivité. A chaque âge correspond des formules adaptées.

Mise en place et coordination du dispositif "argent de poche"

Intéressé(e), Vous souhaitez vous inscrire ?
Tous les documents sont à télécharger sur www.animationjeunesse.com

Communauté de communes de la Région de Cossé-le-Vivien Service Animation Jeunesse

58 place Tussenhausen BP 52 B.P. 52 - 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN

Tél.: 02.43.91.79.79

Courriel: animation.jeunesse@cc-cosse.fr

Facebook: https://www.facebook.com/animationjeunesse



ASSOCIATION « MAIN TENDUE»



POINT RENCONTRE

Ne restez pas seul(e) avec votre mal être ou le mal être d'un de vos proches, jeune ou moins jeune :

Des bénévoles sont à votre écoute

Des informations concernant notre association, les différents réseaux existants du secteur vous seront proposés et nous pourrons continuer à échanger autour d'un café.

A COSSE LE VIVIEN

Pour 2014:

Lundi 17 Mars (14h30-16h30) Mardi 10 Juin (20h-22h) Jeudi 11 Septembre (20h-22h) Lundi 8 Décembre (14h30-16h30)

Salle des Permanences Sociales (annexe de la mairie, à côté de l'ADMR)

Tel au 06 49 75 15 04



La taupe

La taupe, comme les hérissons et les musaraignes, est un insectivore, d'une quinzaine de centimètres de long et pèse environ 150 grammes. Ses pattes en

forme de pelle lui permettent de construire ses galeries pour étendre ses réseaux de chasse, afin de trouver des vers de terre pour s'alimenter. Bien que sa vue soit atrophiée, elle dispose d'un odorat et d'un toucher très développés. En dehors des activités de reproduction au printemps, puis d'élevage des jeunes, c'est une espèce très solitaire. Elle consomme principalement des vers de terre (90 %), le reste se composant d'insectes divers. Sa ration quotidienne est de 40 à 50 grammes. Nous pouvons la trouver dans les bois, prairies, parcs et jardins. Son territoire moyen s'étend



Mise en place d'un piège type pince dans une galerie

jusqu'à 400 m². Les dégâts liés à sa présence sont nombreux. En zone agricole : terre des semis retournée, sectionnement des racines des plantes, perte en herbe, souillure du fourrage, usure rapide du matériel de fauche. Et sur les terrains sportifs et pelouse des particuliers : inesthétisme, découvrement des pierres, sectionnement des racines. De par son statut réglementé d'Organisme Nuisible (arrêté ministériel du 31/07/2000), des **luttes collectives** au printemps et à l'automne peuvent se mettre en place à l'aide d'un arrêté municipal et d'une organisation de la FDGDON de la Mayenne : inscription en mars et en septembre. Différents moyens de régulation existent, selon le site et l'infestation : moyen chimique tel que le dépôt de pastilles, qui libèrent un gaz toxique (PH3), ou moyen alternatif mécanique tel que le piégeage.

Les différentes activités de la FDGDON de la Mayenne

Outre la lutte contre les **taupes**, la FDGDON de la Mayenne propose de méthodes de régulation contre divers Organismes Nuisibles et Ravageurs. Afin de répondre aux attentes de tous, ces méthodes sont variées et alternatives.

Pour les **chenilles défoliatrices urticantes**, il est possible d'effectuer un échenillage mécanique des cocons, de placer des écopièges (piège ceinturant le tronc et permettant de récupérer les processions de chenilles) et d'asperger un bioinsecticide lors de luttes collectives, à l'automne pour les pins : les inscriptions se font dès septembre.

Pour les **rongeurs aquatiques nuisibles**, la méthode chimique anciennement utilisée n'est plus autorisée. Ainsi, depuis 2006, le piégeage s'est mis en place.

Il en est de même pour les **corvidés**, aucune molécule n'est autorisée, seuls l'effarouchement et la régulation (piégeage/tir) sont effectués. Diverses méthodes pour protéger les cultures existent : sonores, visuelles, fixes ou ponctuelles (canon à gaz, pistolet d'alarme, ballon, cerf-volant,...). La FDGDON de la Mayenne se tient à disposition pour plus d'informations.

En 2013, la FDGDON 53 poursuit également les expertises de nid de **frelon asiatique** et conseille sur les techniques de lutte. Un bilan annuel sera transmis dès 2014 lors de son assemblée générale.

Autres activités méconnues : les plantes envahissantes et dommageables à la Santé, telles que l'**Ambroisie**, la **Berce du Caucase** et la **Stramoine** (*Datura*). La FDGDON de la Mayenne informe et forme à la reconnaissance et aux impacts de ces plantes.

D'autres missions sont également effectuées, plus d'informations sur notre site www.fdgdon53.fr et pour toutes questions : contactez le GDON de votre commune ou la FDGDON de la Mayenne !

Informations réglementaires

L'Arrêté Préfectoral du 13/08/2013 indique que dans les secteurs où la présence de la Loutre et du Castor d'Europe est avérée (bassin de l'Aron, rivière de l'Oudon et rivière la Mayenne), l'usage des pièges de catégorie 2 et 5 est interdit sur les abords des cours d'eau et bras morts, marais, canaux, plans d'eau et étangs, jusqu'à la distance de 200 mètres de la rive.

CLIC ALLI'ÂGES DU SUD OUEST MAYENNAIS

Sans doute l'avez-vous appris par la presse, les CLIC du département de la Mayenne vont disparaître, repris par le Conseil Général au sein d'une **Maison Départementale de l'Autonomie**, dans un objectif de convergence des services aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Toutefois, le conseil d'administration de l'association Alli'âges (qui ne sera plus porteuse du CLIC) a souhaité la poursuite de son action avec d'autres missions et avec une représentativité importante des personnes âgées de telle sorte que les actions initiées sur le territoire puissent se poursuivre.

Depuis décembre 2002, et bien avant pour tous ceux qui ont participé à sa création, le CLIC Alli'âges a travaillé avec un seul objectif, celui de l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus et de leurs familles au plus près de leurs besoins, dans le respect de leurs souhaits. Comme cela lui avait été demandé, il a essayé de répondre aux besoins des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (ou apparentées) en organisant des journées de formation, des soirées d'information et en étant à la base de la création de l'accueil de jour itinérant sur le Pays de Craon.

Au cours de cette année 2013, le CLIC a :

aidé plus de 450 personnes dont 105 nouvelles demandes,

fait 140 visites à domicile,

reçu 130 personnes dans ses locaux,

participé à de nombreuses réunions rassemblant les partenaires du domicile et des structures.

Il a été présent sur l'ensemble du territoire du Pays de Craon.

Cette action de proximité, a été soutenue par tous : élus qui, pour la plupart des communes du Pays de Craon ont apporté leur soutien financier au CLIC, professionnels de la santé et des structures médico-sociales, services oeuvrant au maintien à domicile qu'ils soient de statut privé ou appartiennent à la fonction publique. A vous tous qui avez partagé ce même esprit visant à unir nos actions pour le bien vivre des personnes en perte d'autonomie, je tiens à dire merci.

Depuis un peu plus d'un an, le CLIC a aménagé au sein du Pôle Santé, permettant à tous de mieux se connaître et se respecter et resserrant encore les liens qui unissaient tous les professionnels du Pays de Craon.

A compter du 1^{er} janvier 2014, vous pourrez contacter les services souhaités en appelant un numéro unique à Laval. Ce numéro vous sera communiqué par la presse. En ce début d'année, j'émets le souhait que cette proximité, ces liens qui se sont tissés sur le Pays de Craon, se poursuivent à travers le dispositif mis en place par le Conseil Général de la Mayenne.

Chantal GODARD,

Présidente de l'association Alli'âges du Sud-Ouest Mayennais



Vous avez entre 16 et 25 ans et êtes sortis du système scolaire, des équipes de professionnels sont à votre service pour vous accueillir, vous informer, vous conseiller et vous accompagner dans les domaines de l'emploi, de la formation, de l'orientation, ainsi que sur des guestions concernant la vie quotidienne : logement, mobilité, santé, etc.

La Mission Locale est présente sur l'ensemble du territoire de la Mayenne et peut vous recevoir au plus près de votre lieu d'habitation.

Prenez contact auprès de l'antenne la plus proche :

Antenne-Sud: 3 Boulevard de l'Atlantique 53200 CHÂTEAU-GONTIER Tél.: 02 43 07 27 49

Ou sur Internet : contact@ml53.fr // www.emploi-des-jeunes53.org

Aujourd'hui, la Mission Locale est présente sur Cossé le Vivien à la Mairie Annexe chaque jeudi matin (sur rendez-vous uniquement) et à partir du 16 janvier dans les nouveaux locaux de la Communauté de communes de la Région de Cossé le Vivien

NOUVEAU GRATUIT

Ouverture d'une permanence dédiée à l'emploi sur la Communauté de Communes de la Région de Cossé le Vivien

Vous habitez les communes d'Astillé, Courbeveille, Cosmes, Cossé le Vivien, Cuillé, Gastines, La Chapelle Craonnaise, Méral, Laubrières, Quelaines-Saint-Gault, Saint-Poix, Simplé,

Vous êtes en recherche d'emploi, vous voulez changer de métier, vous êtes salarié, vous recherchez un complément d'activité,

Vous êtes une entreprise, vous avez besoin d'appui ou de conseils en matière de ressources humaines.

Ce service est pour vous, avec ou sans rendez-vous, le jeudi matin de 9/12h, la Mission emploi du Pays de Craon vous propose :

Un accueil personnalisé

Une orientation vers les partenaires de l'emploi, de la formation, de l'insertion ou du social susceptible de vous aider

Un accompagnement sur les questions liées aux ressources humaines pour les entreprises

Lieu de permanence :

Communauté de communes de la Région de Cossé le Vivien 58 place Tussenhausen – Cossé le Vivien

Contact : Valérie CHURIN, chargée de mission emploi, 02 43 09 09 66 / 06 79 39 32 41 ou par mail : espaceemploi@ciasducraonnais.fr





Quelques conseils apportés par les gendarmes de la communauté de brigades de CRAON pour lutter contre les cambriolages.

Protégez votre domicile

- Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.
- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boite à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage...
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.
- En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.
- Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez à la gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

En cas d'absence durable

- Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.
- Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boite à lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.
- Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence.
- Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations "**Tranquillité vacances**" organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence à la gendarmerie ; des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile.

Si vous êtes victime d'un cambriolage

- Prévenez immédiatement la gendarmerie de Craon au 02.43.06.17.20 (ou le 17)
- Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...).
- Avant l'arrivée de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :
 - ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre
 - interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.
- Déposez plainte à la gendarmerie (munissez-vous d'une pièce d'identité).
- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chéquiers et cartes de crédits dérobés.
- Déclarez le vol à votre assureur.

Numéros de téléphone utiles :

- Opposition carte bancaire: 0 892 705 705

- Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Téléphones portables volés :

- SFR: 10 23

- Orange: 0 800 100 740

- Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00



Les personnels des brigades de gendarmerie de CRAON, SAINT AIGNAN SUR ROE et COSSE LE VIVIEN vous remercient de l'attention que vous avez bien voulu porter à cet article.

<u>Le lieutenant FONTENEAU,</u> commandant la communauté de brigades de Craon.



QUI FAIT QUOI DANS LE DOMAINE DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE L'OUDON ?

L'aménagement et la gestion de l'eau impliquent un grand nombre d'acteurs sur des échelles géographiques différentes. Nous nous intéressons ici au niveau local avec quelques simplifications. L'organisation locale dépend d'une part de la réglementation, d'autre part de la diversité des domaines d'intervention et des techniques, enfin de l'histoire des communes et de leurs groupements. L'avantage est que pratiquement toutes les actions liées à l'aménagement et à la gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Oudon trouvent une organisation collective cohérente.

Tableau : Synthèse de l'organisation locale sur le bassin versant de l'Oudon.

Domaine d'intervention / compétence	compétence (celui qui paye les opérations ou travaux)			
Planification de la gestion de l'eau (S.A.G.E.)(1)	Commission Locale de l'Eau (C.L.E.)	C.L.E. du bassin de l'Oudon		
Alimentation en eau potable (production et distribution)	Commune ou syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable (S.I.A.E.P.)			
Assainissement collectif	Commune ou communautés de communes ou syndicats d'alimentation en eau potable Entreprises	Commune		
Assainissement non collectif	Particuliers / entreprises Communes ou communautés de communes (contrôle des installations)			
Aménagement des cours d'eau Restauration des milieux aquatiques Gestion des ouvrages	Propriétaires / occupants Communes ou syndicats intercommunaux de bassin sud et nord (S.B.O.S. et S.B.O.N.)			
Lutte contre les inondations	État (prévision) (2) État et communes (prévention dans les documents d'urbanisme) Communes ou Syndicat mixte du bassin de l'Oudon (SY.M.B.O.L.I.P.) (protection)			
Lutte contre les pollutions diffuses	Agriculteurs / organisations agricoles Syndicat mixte du bassin de l'Oudon			
Gestion des étiages (période de basses eaux)	État Communes ou Syndicats intercommunaux de bassin sud et nord			
Police de l'eau	Les services de l'État L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (O.N.E.M.A.) Le Maire et la gendarmerie	Les services de l'État L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (O.N.E.M.A.) Le Maire et la gendarmerie		

Les sources de financement des actions dans le domaine de l'eau sont multiples : en partie impôts locaux (taxes foncières, d'habitation) et taxes sur les produits polluants ; les redevances pour services rendus (eau potable, assainissement, prélèvement, pollution) dont les redevances perçues par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne redistribuées localement sous forme de subventions.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous rendre en Mairie C.L.E. – 02 41 92 52 84 – novembre 2013

⁽¹⁾ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

⁽²⁾ Suivi en temps réel sur www.vigicrues.gouv.fr



Familles rurales

vivre mieux! Athée - La Chapelle Craonnaise

Remerciements aux communes d'Athée et de la Chapelle Craonnaise pour leur soutien financier et la mise à disposition des salles.

Le conseil d'administration vous souhaite ses meilleurs vœux pour 2014.

Conseil d'administration au 05 avril 2013

Co-présidentes : Fabienne Pertron et Véronique Tuault

Secrétaire : Christelle Bellay Secrétaire adjointe : Sonia Plessis Trésorière : Marie-Noëlle Laloué Trésorière adjointe : Claudine Lecot

Membres

Suzanne Bruand, Colette Fournier, Jocelyne Bodin, Marie-Paule Breton, Roselyne Bannier, Nathalie Garot, Sophie Julliot

Activités enfants

Zumba tous les mardis soirs Responsables Véronique Tuault 02-43-06-11-75 Fabienne Pertron 02-43-98-29-85 et Sonia Plessis : 06.15.08.28.80

Activités adultes

Art Floral mardi après-midi ou mardi soir ou jeudi après- midi ou jeudi soir une fois par mois Resp. Marie-Noëlle Laloué 02-43-06-02-52 Zumba, Step, Gym et Muscuzik tous les mardis soirs et tous les jeudis soirs

Resp. Véronique Tuault 02-43-06-11-75, Fabienne Pertron 02-43-98-29-85 et Sonia Plessis 06.15.08.28.80



L'association participe chaque année au service du repas du CCAS et à la décoration de la crèche dans l'église.

Ateliers réalisés

- Atelier porte- chéquier et porte-cartes pour adultes
- Atelier fabrication « têtes à pousser »
- Atelier fabrication de masques et de pompons pour enfants
- Atelier Halloween pour les enfants avec un goûter offert







La réunion de l'assemblée Générale a eu lieu le 05 avril 2013. Le thème de cette soirée était sur la médecine chinoise et ses bienfaits animé par M. Paul Evence Guénard.



Entre Amis

La Junior Association « Entre amis » vous souhaite une merveilleuse année 2014.

Nous entamons notre 3ème année en tant qu'association de la Chapelle Craonnaise, nous tenons à remercier la municipalité pour la mise à disposition du local, et plus particulièrement, Patrick Aubert, notre responsable pour son soutien et son écoute. Remerciements également à la Communauté de Commune de Cossé-le-Vivien pour l'encadrement juridique et leurs conseils avisés.

Le bureau est composé de Benjamin Chaudet, président, et Julia Garot, coprésidente. Cinq adhérents composent la junior association, de nouveaux adhérents seront, bien sûre, les biens venus dans notre équipe !!!

Le but de notre association est de créer un dynamisme, pour les jeunes (14-17 ans), et les faire participer à la vie associative de la commune; qu'ils puissent se retrouver dans une atmosphère conviviale et amicale.

Nos projets réalisés au cours de l'année 2013 ont été l'aide à le préparation de la chasse aux œufs de Pâques avec l'association « Autour des Enfants »; la pesée de panier lors de la fête de la Commune avec l'aide du Comité des fêtes et enfin l'aide à l'encadrement des enfants participant à Halloween.

Nous voudrions, pour cette année 2014, réitérer ces projets et y ajouter une journée sportive (juillet-Août) ainsi qu'un rallye vélo (Septembre).

La coprésidente, Julia Garot.



Le moto club les capello's compte 21 adhérents qui vous souhaitent une bonne et heureuse année 2014.

L'ambiance est conviviale.

Pour l'année 2013, les activités ont été les suivantes :

- . 1 Dimanche Balade + repas à Cancale.
- . Les 24 heures du Mans moto .
- . Le grand prix de France moto .
- . Le pique nique à l'étang de la chapelle .
- . Notre soirée en plein air du 14 septembre 2013, avec balade l'après midi .

Nous accueillons toujours des nouveaux motards.

En 2014, les activités seront reconduites.

Les Capello's



Les membres du moto-club n'utilisent plus ce genre d'engin!



HUMOUR



Club du bon accueil

Le club du Bon accueil vous présente ses meilleurs vœux pour 2014 et serait heureux de vous accueillir parmi ses membres.

<u>Le conseil d'administration se compose ainsi</u>:

Président : Marcel Prampart Vice-président : Michel Houtin Trésorier : Marie Claude Houtin Vice-trésorier : Colette Bannier Vice secrétaire : Paul Houtin

Membres : Daniel Bannier, Nicole Bannier, Andrée Aubry

Les activités prévues pour 2014 :

Jeudi 9 janvier, Assemblée générale et galette des rois

Jeudi 6 février, Après midi Crêpes et qualification belote pour le canton

Samedi 15 mars, Théâtre avec l'association « Autour des enfants »

Lundi 17 mars, Concours de belote cantonal à Cossé le Vivien

Lundi 14 avril, Belote, qualification cantonal pour le départemental

Mardi 6 mai, Assemblée générale de la fédération 'Générations mouvement' (ainés ruraux) à Laval

Vendredi 13 juin, Journée de la forme à Quelaines

Jeudi 21 aout, Pique-nique du Club

Vendredi 5 septembre, Journée détente à Cossé le Vivien, salle du FCC

Jeudi 11 septembre, Repas du Club à la Chapelle Craonnaise

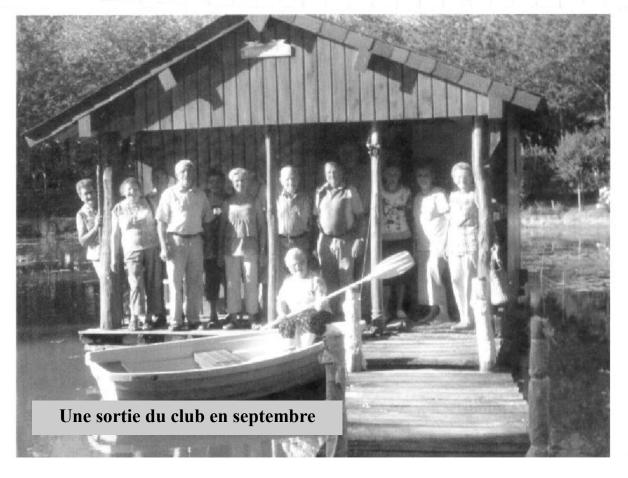
Jeudi 5 décembre, Pot au feu du Club du bon Accueil

Un voyage d'une journée est prévu avec le club de Denazé (date non déterminée)

Tous les jeudi à partir de 14 H, belote salle des associations à partir de début mai en plus marche ou jeu de boules.

L'année 2014 va voir le changement des statuts de la fédération des 'Ainés ruraux' en 'Générations Mouvement' et modification aussi dans nos clubs.





A.S. LA CHAPELLE CRAONNAISE

L'association sportive de la Chapelle Craonnaise vous présente ses meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2014

Encore une année de football qui redémarre avec comme but de prendre du plaisir sur le terrain mais aussi en dehors, des valeurs qui nous permettent de maintenir notre effectif et même de l'agrandir cette année, le club compte aujourd'hui 34 licenciés.

En ce qui concerne les résultats, l'équipe A évolue toujours en 3^{ème} division. Après une très bonne fin de saison et des matchs amicaux encourageant, nous avons redémarré le championnat avec les meilleures intentions, nous sommes actuellement 5^{ème} du championnat avec seulement 2 défaites en 11 matchs. Nous allons devoir redoubler de vigilance pour maintenir ces bons résultats.





Une grande partie de notre attention et de nos encouragements va aller pour notre équipe B, qui connaît un début de saison difficile, après avoir réussi le challenge de se maintenir en 4^e division, dans les dernières journées, la saison passée. Tous les espoirs de maintien sont encore permis surtout quand l'on voit les derniers résultats avec 2 matchs nuls contre de très bonnes équipes du championnat.

N'hésitez pas à venir nombreux nous rejoindre et nous encourager cette année. Les dates et horaires des rencontres sont affichés au terrain de foot. Noter aussi l'adresse de notre site internet **www.aslachapellecraonnaise.footeo.com**

Nous tenons également à remercier Thierry Métairie qui nous représente de belle manière sur les terrains de foot de la Mayenne en tant qu'arbitre. Merci également à tous les bénévoles qui contribuent à la vie du club.

En vous souhaitant encore une bonne et heureuse année 2014

Le président

Autour des enfants

L'association « Autour des enfants», qui a vu le jour en 2010, vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2014, que joie, bonheur, santé et réussite vous accompagnent tout au long de cette nouvelle année.

"Autour des enfants "est une association qui permet aux enfants de la commune ou des communes environnantes de partager des moments d'échange aux différentes manifestations proposées sur toute l'année.

Nous remercions la commune de la Chapelle-Craonnaise pour son soutien matériel et financier, ainsi que le club du « Bon Accueil » et la « Junior Association » pour leur participation aux différentes animations et surtout sans oublier les principaux acteurs « les enfants » et parents qui manifestent leur présence et la volonté de s'unir pour les différentes activités proposées.

C'est avec plaisir que nous invitons toutes personnes, nouvelle famille ou autre citoyen à se joindre à nous, lors de l'assemblée générale le 7 mars 2014, 20H (salle de réunion audessus de la mairie), pour découvrir ce qui est proposé aux enfants et pourquoi pas nous formuler de nouvelles idées qui sont toujours les biens venues.

Le bureau

<u>Président</u>: Patrick Aubert <u>Vice Présidente</u>: Nathalie Garot <u>Trésorière</u>: Sabrina Aubert <u>Secrétaire</u>: Nadège Daniau

Activités et Ateliers proposés en 2013

-Janvier 2013: Conte de Noël

-Mars 2013 : Théâtre en partenariat avec le Club du « Bon Accueil », avec la troupe « KROUKROU»

-Avril 2013 : Chasse aux œufs en partenariat avec « Junior Association »

-Juillet 2013 : Atelier bricolage lors de l'assemblée communale

-Octobre 2013: Halloween

www.enfants.chapelle-craonnaise.fr





GROUPEMENT DE DEFENSE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES

Le groupement de la Chapelle Craonnaise vous adresse ses meilleurs voeux pour l'année 2014.

Une battue a eu lieu le 16 novembre 2013, trois renards ont été tués. Une autre a eu lieu le 11 janvier 2014 suivi d'un repas. Il a été tué 2 renards.

Le groupement remercie toutes les personnes qui ont participé aux battues ainsi que celles qui ont donné leur autorisation de passage sur leur terrain.

En ce qui concerne les sangliers, si vous constatez des passages ou des dégâts, consultez le président aux 02 43 98 86 32, il fera le nécessaire.

Les pies ne sont plus considérées comme nuisibles par conséquent les cages doivent être rapportées chez le président.

Toute les personnes détenant une ou plusieurs cages à rat musqué et ragondin sont invitées à en communiquer le nombre qu'il possède pour une enquête de la FDGON.

Le président



Ragondins



Tennis de table de la Chapelle Craonnaise

Le club de tennis de table vous souhaite une bonne année 2014.

L'équipe première évolue en départemental 3 et a fini $2^{\text{ème}}$ lors de la $1^{\text{ère}}$ phase ; quant à l'équipe B , elle finit à la 4 ème place .

Nous allons débuter le championnat de la 2^{ème} phase avec comme ambition de remonter la 1 ère équipe en D2 et gagner encore quelques places pour la 2^{ème} équipe.

En plus du championnat, nous avons une équipe inscrite en « coupe » et six joueurs qui jouent des dimanches matin en « critérium fédéral » ce qui renforce et apporte une progression du niveau au club.

Le détail des rencontres est accessible sur internet via le site :

cd53tt.fr rubrique sportif

Un grand merci à nos partenaires et à la municipalité pour leur soutien moral et financier.

Salutations sportive des pongistes

c t	Equipe DIVISION 3	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
							0	0	0
1	GENNES/GLAIZE 1	24	8	8	0	0	0	127	33
2	CHAPELLE CRAONNAISE 1	22	8	7	0	1	0	105	55
3	CHEMAZE T.T 1	19	8	5	1	2	0	89	71
4	POMMERIEUX E.S 2	18	8	4	2	2	0	96	64
5	ST AIGNAN/ROE 1	15	8	4	0	3	1	88	72
6	SELLE CRAONNAISE 2	14	8	3	0	5	0	66	94
7	CHATEAU GONTIER TT 3	13	8	2	1	5	0	73	87
8	□ AZE T.T. 3	10	8	1	0	7	0	47	113
9	RENAZEEN TT 1	8	8	0	0	8	0	29	131

Clt	Equipe DIVISION 4	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
							0	0	0
1	CRAON ES 3	24	8	8	0	0	0	120	40
2	COSSE LE VIVIEN 5	19	8	6	0	1	1	95	65
3	ST QUENTIN LES ANGES 1	18	8	5	0	3	0	95	65
4	CHAPELLE CRAONNAISE 2	17	8	4	1	3	0	91	69
5	ASTILLEEN 1	16	8	4	0	4	0	76	84
6	GASTINES/CUILLE 3	14	8	3	0	5	0	55	105
7	ST AIGNAN/ROE 2	12	8	2	0	6	0	72	88
8	SELLE CRAONNAISE 3	12	8	2	0	6	0	58	102
9	☐ RENAZEEN TT 2	10	8	1	1	5	1	58	102

Comité des fêtes

L'équipe du Comité des Fêtes vous présente ses vœux pour l'année 2014, en vous souhaitant une année remplie de tous vos rêves et que se réalisent vos souhaits les plus secrets!

Merci à tous ceux qui font le comité des fêtes, à ses bénévoles et aux nombreux visiteurs lors des manifestations.

Nous avons proposé en 2013 :

- 20 avril > Fête de la bière
- 13 et 14 juillet > Fête communale
- 9 octobre > Les Embuscades

Le comité des fêtes participe à la vie de la commune en lien avec les autres associations. Le comité a aussi participé au nettoyage du plan d'eau communal en prévision de son aménagement. Il a aussi participé à la pose des illuminations du bourg pour cette fin d'année 2013.

En 2014, les manifestations sont reconduites, une soirée « fête de la bière » le 19 avril. L'assemblée communale se déroulera les 12 et 13 juillet. Un spectacle décentralisé des Embuscades est prévu le 9 octobre.

Vous pouvez nous rejoindre, il reste des places, lors de notre assemblée générale qui est prévue le 2 février à 10 heures.

Bonne année 2014



FÊTE DES VOISINS : ACACIAS & FRESNE



Pour notre 3ème fête des voisins, on s'est dit qu'il était temps de partager cette journée avec vous.

Comme toute bonne fête des voisins, l'apéro et le barbecue étaient au rendez-vous sans oublier la pluie !!!





Après un bon repas, les hommes ont joués au palets et après plusieurs parties, un voisin a été désigné vainqueur du « concours ».

Pendant ce temps, les voisines, en vraies Desperate Housewives, ont bavardées et jouées à des jeux de sociétés.



Le vainqueur du concours avec sa coupe, qui sera remise en jeu en 2014





La vie de notre hameau du Pâtis

Comme chaque début d'année, nous nous sommes retrouvés entre voisins du Pâtis pour manger la galette des rois et nous souhaiter les vœux pour l'année 2013.

Cette année nous avons accueilli de nouveaux habitants :

Yohann Letourneur aux Hourdrières.

Et Cécile & Guillaume Dersoir au Pâtis dont le mariage a eu lieu en juin.

Ensuite ce même mois, notre fête du Pâtis s'est déroulée sous un très beau soleil.



Nous en avons profité pour officialiser le regroupement des Hourdrières et du Pâtis.

Puis a eu lieu l'élection de notre maire qui est Guillaume Dersoir et de sa secrétaire, Stéphanie Aubert.



La joie et la bonne humeur était au rendez-vous, les enfants se sont bien amusés ...



Et les grands aussi ...



Notre service de remplacement est toujours d'actualité.

Tous les habitants du hameau du Pâtis et des Hourdrières vous offrent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2014!



CALENDRIER 2014

Dates connues au moment de la réalisation du bulletin

JANVIER	FEVRIER	MARS			
4 - Spectacle jeunesse 5 - Vœux de la Municipalité 9 - A.G. Club du bon accueil	2 - A. G. Comité des fêtes 6 - Après midi crêpes (Club du bon accueil)	15 Théâtre (Club du bon accueil) 23 et 30 - Elections municipales			
AVRIL	MAI	JUIN			
6 - Repas du CCAS 19 - Fête de la bière (Comité des fêtes)	25 - élections européennes	8 - Tournoi de foot amical (ASCC Football) 10 - Auditions Ecole de musique			
JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE			
13 Concours de peinture (Autours des enfants) 12 et 13 Fête communale (Comité des Fêtes)		13 - Soirée du Moto Club 20 - Journée spéciale enfants (Parents d'élèves des écoles)			
OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE			
9 - Spectacle Embuscades 12 - Course & pied 8ème « Voie du musée » 18 - Classes 4 31 - Halloween (Autours des enfants)	8 - Soirée Choucroute (ASCC Football)	6 - 7 - Belote (Tennis de table)			

